

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 MAI 2025 - 18H30

Présents : M. DELPY Emile, M. FERNANDEZ Michel, M. ONORRÉ Claude, M. KESRAOUI Stéphane, M. CLERC Patrick, M. ROUSSEAU Damien, M. PY Michel, Mme LEROYER Brigitte, Mme REVENTLOW Thalia, Mme BONARELLI Ghislaine, Mme DELPY Lucie.

Absents : Mme HAIZE-SEMMEZIES Marie-France (Procuration à M. DELPY Emile), Mme LAMBERT Guilaine (Procuration à M. FERNANDEZ Michel), Mme PECH Célia, M. PAPPALARDO Sylviano.

Le quorum étant atteint, la séance du Conseil Municipal du jeudi 15 Mai 2025 est ouverte à 18H30.

Président : M. DELPY Emile

Date de Convocation : 7 Mai 2025

Secrétaire de séance : M. FERNANDEZ Michel

Date d'affichage de l'ordre du jour : 7 Mai 2025

Ordre du jour :

- 1- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 16 Avril 2025
- 2- Approbation de la modification simplifiée n°4 du PLU
- 3- Divers

1- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 16 Avril 2025

Approbation à l'unanimité

Décisions du Maire prises par délégation

Devis ALCO accepté pour l'achat des nouveaux jeux pour l'aire : 16739.04 € HT

Devis ALCO accepté pour l'achat de 5 bancs : 1189.45 €HT

2- Approbation de la modification simplifiée n°4 du PLU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L. 153-36 et suivants, L. 153-45 et suivants du Code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Paraza en date du 15 Janvier 2009 approuvant le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Paraza en date du 12 août 2010 approuvant la modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Paraza en date du 20 juin 2014 approuvant la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Paraza en date du 20 octobre 2015 approuvant la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Paraza en date du 23 novembre 2021 approuvant la modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Paraza en date du 16 décembre 2024 prescrivant la modification simplifiée n°4 du PLU de la commune ;

Vu les avis transmis par les personnes publiques associées suite à la notification, et intégrés au dossier mis à disposition ;

Vu le registre mis à disposition du public à la mairie de Paraza du 17 mars au 17 avril 2025 ;

Vu le projet de modification simplifiée n°4 du PLU ;

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les étapes de la procédure de modification simplifiée n°4 du PLU fixée au Code de l'urbanisme ;

Considérant que les avis des personnes publiques associées consultées, n'engendrent aucune modification du projet ;

Considérant qu'aucune observation n'a été émise durant la mise à disposition du dossier au public ;

Considérant que le dossier est prêt à être approuvé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE telle qu'elle est annexée à la présente délibération, la modification simplifiée n°4 du PLU de la commune de Paraza.

Pour rappel, cette modification simplifiée porte sur les objets suivants :

- Une rectification d'erreur matérielle dans le règlement graphique, due à une erreur de tracé survenue lors de la mise en forme du CNIG durant la procédure de la modification simplifiée n°3. En effet, la parcelle B 1664 devait être classée en zone UC, mais elle est actuellement identifiée en zone 2AU dans le règlement graphique ;

- Compléter l'OAP 3.2.3 de la Garrigue Nord pour anticiper le désenclavement des deux parcelles classées en 2AU, à savoir la parcelle B 962 et la parcelle B 963 ;

- Modification de l'OAP des Clauses pour la rendre plus opérationnelle. L'objectif est d'ajuster une protection paysagère dans cette zone. En effet, la forme proposée est inopérante, il sera proposé de réaliser un espace collectif de l'ordre de 10 %, ce qui est aujourd'hui proposé par le schéma de l'OAP.

Conformément aux articles R. 153-20 et R. 153-21 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité suivantes :

- Affichage en mairie de Paraza durant 2 mois ;

- Parution sur le site internet de la commune ;

- Mention de cet affichage sera, en outre, insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département.

La présente délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa réception en Préfecture et de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicité, à savoir l'affichage en Commune, la parution sur le site internet de la commune et l'insertion dans la presse d'un avis d'information.

Le dossier de modification simplifiée n°4 du PLU est tenu à la disposition du public à la Mairie de Paraza aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture de l'Aude.

La présente délibération, accompagnée du dossier de modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme, sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Aude.

3- Divers

- Remerciements de l'ONaCVG pour la subvention communale

- Les travaux au Chemin de la Garrigue vont débiter : une réunion d'information avec les riverains est prévue

- Discussion au sujet du Pont Canal (Futur projet / aménagement / site touristique).

- Conférence dansée « parler Flamenco », le 20.05.2025, à la Salle des fêtes de Paraza (MILCOM).

- Dégradation/vandalisme sur les modules extérieurs des climatisations des locaux communaux (Chez Fabienne et local « santé »)

Le ou la secrétaire de séance,

Le Maire,
Emile DELPY

Adjoint délégué
M. FERNANDEZ Michel

Publié 19 Avril 2025

